49e ANNÉE. — N° 16.999
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE
Le numéro 10 c.
JEUDI 16 JANVIER 1919
SAINT FULGENCE
SOLEIL : lever 7h38; coucher 4h46
LUNE : pleine le 16; D. Q. le 24

ABROGATION OU APPLICATION

Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

Si le gouvernement pense que l'heure est venue de rentrer dans les voies normales, de supprimer toutes les barrières élevées par les circonstances et de demander à la liberté commerciale la solution des problèmes de la vie économique, qu'il agisse résolument et nettement, qu'il supprime toutes les restrictions, toutes les taxations, toutes les réquisitions, en laissant à la grande loi de l'offre et de la demande le soin de régler les rapports réciproques du producteur et du consommateur. Personne n'applaudira avec plus de satisfaction et de conviction que moi.

Si, au contraire, il est persuadé que cette mesure libératrice serait prématurée et dangereuse, que l'insuffisance de la production lui fait un devoir impérieux de veiller à une équitable répartition des denrées alimentaires, qu'il n'a pas le droit de laisser une partie des citoyens exposée à une disette meurtrière en favorisant en quelque sorte l'accaparement et la spéculation; s'il continue à établir des réglementations, à prendre des arrêtés de limitation, à fixer des tarifs, à décréter des réquisitions, qu'il fasse alors respecter ses décisions, qu'il veille d'une façon rigoureuse à leur application, mais qu'il n'ait pas l'air de s'abandonner lui-même en une sorte d'inertie qui, si elle redoute la liberté, n'ose pas recourir à l'autorité et devient une véritable anarchie.

Le « Journal officiel » du 26 décembre publiait un arrêté du ministre du ravitaillement qui, devant la nécessité de reconstituer les troupeaux des régions libérées et, vu l'état de notre cheptel, fixait, à partir du 1er janvier, les prix-limites du bétail de boucherie à la production, poids vif. Ces prix varient selon les pays d'élevage, sauf pour le porc soumis à une taxe uniforme pour tout le territoire.

Donc, à partir du 1er janvier, aucun éleveur ne pouvait vendre, aucun boucher ou charcutier n'avaient le droit d'acheter au-dessus des prix fixés par l'arrêté du 25 décembre sans s'exposer aux sanctions établies par une loi du 10 février 1918.

Or, voici des faits dont je garantis l'authenticité absolue et que je me permets de recommander particulièrement à l'attention des services du ravitaillement.

A la foire récente d'un de nos chefs-lieux de canton généralement bien approvisionnée en bétail, le mauvais temps avait raréfié les têtes amenées au marché. Les bouchers ne laissaient pas aux propriétaires le temps d'exposer leur marchandise. Il les arrêtaient aux abords de la ville et faisaient des achats qui portaient, par exemple, à 250 fr. ce qui est officiellement tarifé 210, et ces prix, sans qu'aucune intervention de l'autorité se produisît, devenaient, sur le foirail, la base générale des transactions.

Voici mieux :

Sur un autre marché, un charcutier, l'arrêté de M. Boret en main, avise un porc qui lui convient et le « marque », ce qui indique aux compétiteurs possibles que l'animal est vendu. — « Je paie à la taxe, dit-il, c'est-à-dire 480 francs le quintal. — Je ne connais pas de taxe, répond le propriétaire, c'est 520 francs. » — Le charcutier s'adresse à un gendarme de service en invoquant l'arrêté ministériel. — « Je n'ai pas d'instructions », dit le gendarme. On va chez le maire. Le maire répond qu'il n'a pas été avisé de l'arrêté en question et refuse d'intervenir. Les propriétaires et marchands de porcs se solidarisent naturellement avec leur collègue, le charcutier est obligé de se retirer sous les huées, sans acheter l'animal dont il avait besoin.

Une scène analogue — elles se renouvellent chaque jour — se passait le lendemain sur un marché voisin. Là, le maire connaissait l'arrêté, mais n'ayant pas d'ordres, ne voulait pas se prêter à l'exécution, et le gendarme conseillait prudemment au charcutier acquéreur de s'entendre avec le vendeur récalcitrant afin de ne pas « soulever d'affaires ».

Vous comprenez bien qu'il est impossible d'exiger l'application de la taxe de détail chez des débitants qui paient des prix exorbitants la viande sur pied, et c'est le consommateur qui, en somme, est victime de cette négligence administrative.

A quoi bon dès lors prendre des mesures restrictives dont les apparences tyranniques soulèvent des protestations bruyantes ? Comment expliquer que les préfets négligent d'informer les maires des prescriptions qu'ils ont à faire respecter et de donner à la gendarmerie des instructions précises et nécessaires ?

Le gouvernement ne comprend-il pas que, en dehors du trouble apporté par une telle incurie dans les relations commerciales, il compromet gravement son autorité et court le risque de donner l'impression que les arrêtés ministériels ne sont que des formules qui obligent seulement ceux qui ont la naïveté de s'y soumettre ?

Objectera-t-on les difficultés d'une action coercitive ? Ces difficultés, il fallait les prévoir avant de prendre l'arrêté.

Au surplus, nous savons par expérience que l'administration sait passer outre quand elle le juge à propos. On peut tout aussi bien soumettre les éleveurs de bétail à la déclaration, à la réquisition que les propriétaires de foire ou les viticulteurs.

Je n'ai pas d'ailleurs à indiquer les moyens à employer. J'en reviens à la véritable question. Il n'est pas possible de patauger davantage dans cette confusion au détriment des consommateurs.

Si l'arrêté ministériel est inutile ou inapplicable, qu'on l'abroge; s'il est nécessaire, qu'on l'exécute rigoureusement ! Ou la réglementation stricte, ou la liberté. Il n'y a pas de milieu.

Pierre DEVAL.

Ce que disent les Journaux

Paris, 15 janvier.

LA CONFERENCE DE LA PAIX ET LE PUBLIC

D'un certain côté du public, dans certain clan politique, pour mieux dire, on réclame toute la publicité pour les discussions du Congrès de la paix. Mais, fait observer Pierre Veber (New-York Herald) :

« Ici plus que partout la question de confiance se pose, c'est ce que tous les citoyens devraient comprendre. Un contrôle permanent de l'opinion publique sur les débats du Congrès aurait une influence désastreuse sur la conduite des débats. On nous rebat les oreilles avec les phrases toutes faites sur « la diplomatie au grand jour ». Comment voulez-vous qu'un Congrès auquel prennent part une centaine de délégués puisse cacher le compte-rendu de ses délibérations. Il lui est tout au plus loisible d'en interdire la divulgation prématurée. Il ne faut pas que la publicité officieuse en marge du Communiqué devienne un moyen de lutte diplomatique. Que serait cette Assemblée historique si elle accomplissait son travail sous la pression d'une critique quotidienne mal informée ? Durant la guerre, nos chefs militaires, prenant leurs responsabilités, ont conduit les armées à la victoire selon le plan qu'ils avaient arrêté. On ne s'est jamais permis de leur réclamer au jour le jour un exposé de leurs opérations. Les chefs de notre diplomatie ont droit à la même prérogative. D'ailleurs, les socialistes, qui réclament si vivement la publicité des débats, oublient que dans leurs Congrès, lorsqu'ils veulent discuter certaines choses, ils font au préalable sortir les journalistes. »

LA « PASSE »

L'autre matin, M. Clemenceau se présente à l'hôtel Crillon, devenu le siège du gouvernement américain, afin de voir M. Lansing qu'il désirait entretenir d'urgence :

« Notre Premier, conte le **Gaulois**, alerte et pressé, se disposait à pénétrer dans l'hôtel et s'engouffrait déjà dans la porte à tambour circulaire, lorsque devant lui se dresse un policemen militaire. « Vous désirez, lui demande-t-il, voir M. Lansing. Avez-vous une passe, autrement dit une autorisation ?

» — Mais je suis M. Clemenceau !

» — Je regrette, mais vous n'êtes pas de la maison; il faut une « passe ».

» M. Clemenceau a beau insister, s'impatienter, le cerbère est inflexible; il ne connaît pas le Tigre, il ne connaît que la consigne. Résultat : il fallut que le président se résignât à entrer dans le corps de garde, à remplir une fiche sur laquelle il dut écrire son nom, son adresse, le motif de sa visite. Bien entendu, cette scène de comédie s'acheva le mieux du monde. M. Lansing s'excusa. M. Clemenceau trouva le mot de la fin. »

QUAND L'ETAT SE MELE D'ETRE INDUSTRIEL

Un formidable arsenal, on dit qu'il a coûté 250 millions, vient d'être créé par l'Etat à Roanne. M. André Lichtenberger (de la **Victoire**) souligne la situation qu'il a créée à l'industrie de la région. Voici quelques exemples saisissants :

« Un chauffeur mobilisé, consciencieux et travailleur, gagnait 12 fr. par jour dans une usine de tissage. Il entre à l'arsenal à 14 fr., et ne travaille que trois jours par mois. Un charpentier, payé 15 fr. par jour dans un atelier de mécanique, touche 600 fr. en quatre semaines à l'arsenal.

Le sous-lieutenant chef de service qui dirige l'équipe touche sa solde, soit 250 fr. environ. Un jeune ouvrier, très modeste de capacité, de dix-sept ans, touchait dans une usine de métallurgie roannaise 75 centimes de l'heure; il va à l'arsenal, il y travaille aux pièces. Le tarif de ces pièces est fixé par une sorte de conseil ouvrier. En trois heures de travail, il a gagné 25 fr. Des rappels de solde impressionnants s'ajoutent libéralement à ces chiffres.

» C'est ainsi qu'un contremaître, qui gagnait 500 fr. par mois dans l'industrie privée, entre à l'arsenal à 650 fr.; au bout de quelque temps, ce chiffre est porté à 780 fr., avec rappel de la différence sur les mois qui ont précédé. Des mouleurs, employés à une fonderie qui n'existe que depuis six mois, touchent comme rappel des sommes qui, pour l'un d'eux seulement, ont atteint 1,200 fr. Pour l'appréciation des heures nécessaires à l'exécution des travaux, même libéralité. Des délégués ouvriers demandent pour l'exécution d'un ouvrage 25 heures; le chef d'atelier estime que 12 heures sont suffisantes.

» Devant le désaccord, il est fait appel, à titre d'expérience, à une équipe de prisonniers de guerre, dont le fort au travail n'est, comme chacun pense, aucunement exagéré. Ils effectuent le travail en 6 heures. Néanmoins, l'officier a dû le payer par ordre à raison de 25 heures.

» Devant pareil état de choses, la hausse des salaires dans l'industrie privée s'est élevée à des chiffres énormes. Pour la seule industrie textile, elle a atteint jusqu'à 250 %. De prétendre continuer à produire en temps de paix dans les conditions sus-énoncées est une pure sottise. Il y a impossibilité évidente de lutter contre toute concurrence. Cette situation est à peu près celle de toute l'industrie française. C'est pourquoi il n'a jamais été plus nécessaire qu'Etat, ouvriers et patrons comprennent la gravité de l'heure, et qu'un nouveau système de collaboration s'établisse entre eux. »

LES DEUX CIGARES

Lors d'une des toutes récentes rencontres de M. Lloyd George et du maréchal Foch, dit **Excelsior**, l'homme d'Etat britannique offrit un havane somptueux au général français. Le maréchal ouvrit à son tour un étui contenant des cigares « à deux sous » :

« Je prendrai volontiers un de vos cigares, dit-il, mais à la condition que vous acceptiez un des miens. Ils n'ont qu'un avantage sur les vôtres : ils coûtent beaucoup moins cher. Le Premier britannique prit le députados que lui tendait le maréchal, l'examina, le flaira, et dit simplement : C'est du tabac ? »

L'assassinat de Jaurès

Le procès de Raoul Villain viendra le 24 mars

Paris, 14 janvier. — Le procès de Villain, l'assassin de Jaurès, a été définitivement fixé, d'accord avec le parquet général et le président des assises de la Seine, au lundi 24 mars. Les débats seront présidés par le conseiller à la cour M. Boucoud. Le procureur général en a avisé les défenseurs de l'accusé, Mes Henri Peraud et Alexandre Zevaès.

Le meurtrier de Jaurès aura accompli à cette date cinquante-six mois de détention préventive.

Me Ducos de La Haille se portera partie civile au procès, au nom des héritiers de M. Jaurès.

DEMAIN
LA VOIX
SUR LE FIL

La Taxe de Luxe

Modifications apportées par le ministre

Paris, 15 janvier. — Au conseil des ministres tenu hier, M. Klotz, ministre des finances, a soumis un projet de loi modifiant les prix-limites de la taxe de luxe. Les articles complètement exonérés dont il est fait mention dans le projet de loi sont : les appareils objectifs et accessoires servant à l'exercice de la profession de photographe. D'autre part, voici quelques-unes des corrections apportées aux prix limites du tableau B au-dessous desquels la taxe n'est pas perçue :

Bonneterie. — Pour tout article de bonneterie ayant un caractère de vêtement, les prix sont modifiés comme suit : enfants, à partir de 30 fr.; hommes, à partir de 50 fr.; femmes, à partir de 50 fr.

Chapellerie pour hommes. — Le prix est relevé à 25 fr.

Chaussures. — Le prix est relevé comme suit : enfants, 40 fr.; femmes, 55 fr.; hommes, 75 fr.

Costumes d'hommes. — Enfants, 100 fr.; garçonnets, 150 fr.; hommes, 275 fr.

Costumes de femmes. — Manteaux, 300 fr.; jupes, 150 fr.; corsages, 80 fr.

Fourrures. — Le prix est relevé à 150 fr.

Ganterie. — Le prix est relevé à 12 fr. la paire.

Montres. — Le prix est relevé à 100 fr.

Pendules. — Le prix est relevé à 150 fr.

Meubles. — L'article est rédigé comme suit : Chambre à coucher : armoire, 750 fr.; lit, 600 fr.; table de nuit, 150 fr. Salle à manger : buffet, 700 fr.; une table, 300 fr.; six chaises, 450 fr. Salon : un canapé, 600 fr.; deux fauteuils à 300 fr., 600 fr.; deux chaises à 150 fr., 300 fr.

Relèvement des allocations des chômeurs

Paris, 15 janvier. — On sait que dès le début de la guerre le gouvernement a créé un fonds national de chômage, destiné à subventionner les fonds de chômage créés par les départements et les communes. Un décret a été signé mardi par le Président de la République sur la proposition de M. Colliard, ministre du travail, modifiant les conditions à remplir par les fonds municipaux et départementaux de chômage pour bénéficier des subventions du fonds national.

D'abord le décret élève les taux maxima de l'allocation entrant en compte pour la subvention de l'Etat. L'allocation maximum attribuée aux chômeurs chefs de ménage est portée de 1 fr. 50 à 2 fr. 25 par jour.

Quant au total des secours alloués à un même ménage, il est porté de 4 à 6 fr. par jour. Les départements ou les communes restent libres de prévoir des taux supérieurs, mais les dépenses sont ramenées aux maxima précités pour le calcul de la subvention de l'Etat.

En outre, afin d'encourager les départements et les communes dont les ressources sont modestes à instituer des fonds de chômage, le taux de la subvention de l'Etat est sensiblement relevé pendant une période de six mois à dater de la publication du nouveau décret. Ce taux est porté de 33 à 50 %.

A l'occasion de la promulgation du décret, M. Colliard, ministre du travail et de la prévoyance sociale, a invité les préfets à provoquer la création de fonds départementaux municipaux partout où une crise de chômage est à craindre dans les circonstanecs actuelles. Il rappelle que le fonctionnement des fonds de chômage doit être placé sous le contrôle de commissions mixtes composées de patrons et d'ouvriers et que ces fonds doivent être en rapports constants avec les offices publics de placement. Le secours de chômage n'est qu'un expédient temporaire, et il faut en effet chercher avant tout à donner du travail aux chômeurs.

Conseil supérieur du ravitaillement

TROISIEME SEANCE

Paris, 14 janvier. — La troisième séance du conseil supérieur du ravitaillement général s'est tenue au ministère du commerce le 13 janvier 1919. Le conseil a entendu un rapport sur la situation actuelle du ravitaillement, particulièrement en ce qui concerne la Belgique, le nord de la France et les Etats du sud-est de l'Europe.

Le conseil a décidé l'institution de comités représentant les quatre gouvernements associés. Dans ces derniers Etats, d'une manière générale, il a été constaté que les approvisionnements dans le monde sont largement suffisants pour assurer le ravitaillement des pays alliés et des nations libérées. Toutes les mesures sont actuellement prises pour examiner et résoudre tous les problèmes connexes de finances et de transport maritimes et terrestres.

En attendant la présentation du projet qui a été demandé aux représentants des quatre trésoreries, il a été entendu en principe que les quatre puissances représentées participeront aux arrangements financiers nécessaires. La question du ravitaillement des neutres et de la Bulgarie a été également examinée, ainsi que les détails d'organisation du conseil.

Les demandes de récompenses de prisonniers

Paris, 14 janvier. — Certaines inquiétudes se sont manifestées sur les conditions dans lesquelles les prisonniers de guerre rapatriés seraient appelés à faire valoir leurs titres à des récompenses. Le président du conseil, ministre de la guerre, soucieux de sauvegarder les droits de cette catégorie de combattants, vient de prescrire que les candidatures de tous les prisonniers de guerre rapatriés, même non blessés, et quelles qu'aient été les circonstances de leur capture, seront examinées dans les mêmes conditions que celles des militaires évacués pour blessure ou maladie. A cet effet, tous les prisonniers de guerre qui ont des titres à faire valoir devront s'adresser directement à l'autorité militaire dont ils dépendent — général commandant la subdivision pour les militaires réformés ou en congé, commandant de dépôt pour les militaires présents au dépôt, — afin d'éviter tout retard.

En aucun cas, ces demandes ne devront être adressées directement au ministre de la guerre, qui ne pourrait que les transmettre aux dépôts.

Une autre "Affaire du Collier"

Paris, 14 janvier. — Le prince Antoine d'Orléans a déposé une plainte en abus de confiance au parquet de la Seine contre une dame, C.-F..., marquise de X... Il y a quelque temps, le prince confia à cette dame, en vue d'une soirée où elle devait paraître, un collier de 148 perles, d'une valeur de plusieurs millions, que **Charles-Quint offrit** à une princesse du sang.

Depuis, la marquise de X... refusa de restituer le collier. Elle est actuellement en Espagne où elle est allée, dit-elle, soumettre le différend au roi Alphonse XIII.

Le juge d'instruction chargé de l'enquête de cette affaire a fait apposer les scellés sur un coffre-fort que possède la marquise de X... et dans lequel se trouverait le collier de perles.

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE

LES DÉSORDRES S'APAISENT

Ebert annonce une intervention contre la Pologne

Zurich, 14 janvier. — D'après le service allemand de propagande, dimanche dans l'après-midi un grand cortège de manifestants, composé de démocrates bourgeois, a traversé le centre de la ville et s'est dirigé vers la chancellerie pour remercier le gouvernement et les troupes de les avoir délivrés, grâce à leur fermeté, de la terreur spartakiste.

Le délégué du peuple Noske, commandant en chef des troupes rassemblées dans Berlin, parut devant la chancellerie et prononça une allocution dans laquelle il dit :

« Il est impossible d'établir l'ordre à la frontière si à Berlin même, le centre du pays, la force l'emporte sur le droit. Lorsque, dans quelques jours, le calme et l'ordre régneront de nouveau à Berlin, j'éloignerai de la ville la plus grande partie des troupes nécessaires pour assurer la tranquillité des élections à l'Assemblée nationale qui auront lieu dans huit jours et pour faire régner l'ordre. Le gouvernement n'a pas oublié un seul instant ce qu'il doit à ses frères allemands dans les pays allemands de l'est. Il a tout fait pour les défendre d'une façon absolue et permanente contre le bon plaisir des Polonais. **Les pays allemands et les citoyens allemands de l'est peuvent avoir pleine confiance que là-bas restera allemand ce qui est allemand.** » (« Sic. »)

Hindenburg commandant des forces contre les Polonais

Bâle, 14 janvier. — Une dépêche de Bromberg annonce qu'Hindenburg prendra incessamment le commandement général des troupes de la frontière de l'Est.

Arrestations, grèves et pronostics

Bâle, 14 janvier. — La « Gazette de Francfort » dit que l'avocat Lévy, qui a joué un rôle important dans le mouvement spartakiste des derniers jours, a été arrêté. Les spartakistes empêchent la reprise du travail dans le bassin minier d'Essen, où il y a encore actuellement 40.000 grévistes environ.

Des grèves locales ont éclaté aussi à Berlin où certains éléments majoritaires réclament la démission d'Ebert et de Scheidemann. Selon quelques journaux, l'éventualité d'un changement de gouvernement n'est pas impossible, mais en tout cas pas avant les élections pour l'Assemblée nationale.

Liebknecht blessé

Amsterdam, 15 janvier. — Karl Liebknecht a été grièvement blessé.

La famille de Liebknecht

Berne, 14 janvier. — La femme de Liebknecht et son fils cadet ont été arrêtés la nuit du 13 à leur domicile. Son fils aîné avait été arrêté avec les troupes insurgées lors de l'assaut du « Vorwaerts ».

Le gouvernement délibère

Bâle, 14 janvier. — D'après les journaux, le gouvernement d'empire a tenu hier une séance. Celle d'aujourd'hui, très importante, a été consacrée notamment à la réunion de l'assemblée nationale, à la préparation du Congrès de la paix et aux poursuites judiciaires contre les chefs spartakistes, que le gouvernement est décidé à poursuivre énergiquement.

Les mesures policières du gouvernement

Berne, 14 janvier. — Le gouvernement s'apprête à exercer sur l'agglomération berlinoise la plus rigoureuse surveillance. Le nouveau préfet de police intérimaire Richter a affirmé que tous les fonctionnaires qui avaient été révoqués par Eichhorn reprendront leurs fonctions. Des instructions très strictes ont été données aux gardiens de la paix et aux policiers afin qu'ils reprennent leur activité comme dans le passé.

Le ministre Ernst a révoqué tous les policiers nommés par Eichhorn. Un nouveau serment a été prêté par les gardiens de la paix. Ils ont reçu l'ordre de sévir contre toute tentative faite pour troubler l'ordre. Les agents de police ont enlevé les brassards rouges qu'ils portaient depuis la révolution.

Le nettoyage de Berlin continue

Bâle, 14 janvier. — Le nettoyage de Berlin continue sans grandes difficultés. Les agents de police ont reçu de nouveau les armes que Eichhorn leur avait enlevées. Ils sont tous réintégrés dans leurs postes, et sont appuyés par 26.000 gardes de sécurité, qui parcourent les rues, arrêtant tous les suspects, réprimant les tentatives de pillage, notamment dans les quartiers du nord et de l'est de Berlin, où les spartakistes se sont retirés.

A Tempelhof, il y a eu hier six morts dans la population civile, par suite du refus d'automobilistes de s'arrêter devant les sommations des agents.

Dans les quartiers des journaux, une fusillade très vive s'est produite encore hier soir; de nombreux spartakistes, réfugiés dans les caves pendant le jour, montent la nuit sur les toits des maisons, d'où ils tirent sur les gouvernementaux.

Ledebour et Meyer sont incarcérés au château impérial.

Grave situation économique à Berlin

Berne, 14 janvier. — Le ravitaillement de Berlin est presque complètement interrompu. La Posnanie était le principal fournisseur de la capitale en pommes de terre, légumes et volailles, et les autres provinces n'envoient plus rien. Les usines à gaz et les machines hydrauliques pour l'approvisionnement d'eau ne possèdent plus de charbon que pour dix à quinze jours seulement. Leur stock de briquettes est totalement épuisé.

Les élections bavaroises sont un échec pour Kurt Eisner

Bâle, 14 janvier. — D'après les résultats déjà connus des élections bavaroises, le parti bavarois populaire aurait 55 sièges; le parti socialiste, 50; le parti populaire allemand, 22; la Ligue des paysans, 16; les nationaux-libéraux, 7; les socialistes indépendants, 4.

Le résultat des élections met Kurt Eisner dans une situation fâcheuse. Le triomphe des majoritaires et du centre et l'échec des indépendants lui enlèvent le peu d'autorité qui lui restait; aussi la « Gazette de Francfort » du 13 janvier annonce-t-elle déjà que Kurt Eisner est décidé à se retirer, mais sa retraite n'aurait lieu que huit jours après les élections à l'Assemblée nationale.

Le parti populaire bavarois a groupé autour de l'ancien parti du centre les groupes de voix des chrétiens sociaux et du parti indépendant. D'autre part, il a été aidé, chose curieuse, par les éléments d'extrême gauche. Les « Dernières Nouvelles de Munich » affirment en effet que dans ces derniers jours la tactique des spartakistes a contribué à voter et à faire voter pour le parti populaire bavarois afin de discréditer aux yeux des révolutionnaires la future représentation nationale. Enfin, il fallait s'attendre à ce que les excès récents des révolutionnaires amenassent dans les esprits timorés une réaction.

Ce sont ces différentes causes qui ont permis au centre de remporter encore une fois une victoire sur les libéraux.

Kurt Eisner serait las du pouvoir

Bâle, 14 janvier. — La « Frankfurter General Anzeiger », de Munich, dit qu'Eisner semble enclin à résigner ses fonctions. Il est venu dimanche à l'improviste à une réunion de la Ligue des paysans et s'est plaint des attaques de la presse bourgeoise, qui prétend qu'il a la plus grande envie de rester ministre-président, tandis qu'il aspire au moment où il sera délivré des responsabilités. Le même journal dit que la défaite des spartakistes paraît devoir amener aussi de la clarté dans le parti des socialistes indépendants, où il semble qu'une scission se prépare.

En Pologne

UN ECHEC DES POLONAIS

Dantzig, 15 janvier. — Les troupes allemandes ont réoccupé Lakel, à 40 milles à l'ouest de Thorn. Les hostilités ont été suspendues sur la voie ferrée entre Bromberg et Schneidemuhl. Des négociations sont entamées; la circulation est rétablie sur le chemin de fer avec Berlin.

En Russie

SUCCES ANTIBOLCHEVISTES EN RUSSIE DU NORD

Londres, 15 janvier. — Un communiqué du gouvernement d'Arkhangel annonce un important développement de la situation militaire dans le nord de la Russie. Des détachements russes des régions septentrionales demeurés loyaux marchent actuellement sur Vologda. Si ce mouvement réussit, il permettra aux forces d'Arkhangel de coopérer avec les forces du gouvernement d'Omsk, qui, après avoir battu les bolchéviks à Perm, s'avancent maintenant vers Viatka.

Le président Wilson sera reçu à la Chambre

Paris, 15 janvier. — Nous avons dit hier que le Sénat offrira le 20 janvier un banquet à M. Wilson. La Chambre de son côté se propose également de recevoir le président des Etats-Unis. Ainsi vient-il d'en être décidé sur l'initiative d'un grand nombre de députés qui se sont mis en principe d'accord sur ce point avec le président Deschanel. En fait, d'ailleurs, les modalités de cette réception, à laquelle on veut donner un caractère exceptionnel, ne sont pas encore définitivement arrêtées. Cependant, voici d'ores et déjà le cérémonial qui a été envisagé, étant donné que constitutionnellement il n'est pas possible d'admettre M. Wilson à prendre part dans l'enceinte même des députés à une séance publique de l'Assemblée, comme le fit M. Viviani au Sénat américain.

Donc au jour qui sera fixé d'un commun accord, peu après le banquet du Sénat, aurait lieu d'abord, dans les salons de la présidence de la Chambre, une réception de Mme et Mlle Wilson et des parlementaires. Après quoi, à l'heure de la séance, M. Deschanel conduirait M. Wilson, avec les honneurs militaires réglementaires, à la salle des séances, où dans l'hémicycle un fauteuil aurait été spécialement installé pour l'illustre invité.

Et là également se tiendrait M. Deschanel qui prononcerait une allocution à laquelle certainement répondrait M. Wilson. Finalement le président de la Chambre reconduirait son hôte et, regagnant son fauteuil, ouvrirait la séance publique.

Les Suédois accueillent chaleureusement nos prisonniers

Stockholm, 14 janvier. — Les premiers prisonniers français arrivés d'Allemagne au camp de Refvinge ont été reçus avec enthousiasme par les populations de la Suède méridionale. De nombreuses souscriptions ont été recueillies pour contribuer à rendre plus agréable le séjour de **nos** compatriotes en Suède.

Le ministre de France, M. Delavaud, est venu de Stockholm pour apporter aux soldats français le salut du pays. Il a en même temps pu constater la manière excellente dont les autorités suédoises avaient aménagé le camp où sont logés les Français.

On vendrait de faux bronzes de Rodin

Paris, 15 janvier. — Depuis longtemps déjà on s'étonnait dans les milieux artistiques de certaines transactions relatives à des œuvres de Rodin. Il s'agissait de reproductions en bronze, reproductions très soignées, d'ailleurs, et que les experts ne discutaient pas. Cependant, les faits furent portés à la connaissance du ministre des beaux-arts, qui en fit part à M. Benedite, le conservateur du musée Rodin.

Celui-ci apprit que M. Bouyon de Chalus, qui habite à Asnières, avait vendu un certain nombre d'œuvres de Rodin, et que tout récemment un expert avait acheté à celui-ci, moyennant 180,000 fr., une douzaine de reproductions en bronze à cire perdue des œuvres du maître. De l'enquête, il résulte que M. de Chalus a épousé la veuve d'un médecin de Rodin. Profitant de cette particularité, il s'entendit avec le sculpteur Fidi, et ils produisirent des œuvres de Rodin dont ils firent le commerce.

Ils sont poursuivis pour contrefaçon, faux et escroqueries, ainsi que les fondeurs, MM. Philippe et Amerigo Montegutelli. D'autres arrestations sont probables.

La prime de sortie de campagne

Paris, 15 janvier. — La commission du budget, réunie sous la présidence de M. Raoul Péret, a, sur le rapport de M. Noël, adopté le projet de loi attribuant à tous les militaires démobilisés postérieurement à l'armistice une prime de sortie de campagne de 250 fr.

Le rapport de M. Noël va être déposé sur le bureau de la Chambre et viendra en discussion au cours d'une prochaine séance.

LA CONFÉRENCE DE LA PAIX

La procédure

Paris, 14 janvier. — Aucune réunion officielle n'a été tenue aujourd'hui en vue de la conférence de la paix. Il n'y a eu au cours de l'après-midi au ministère des affaires étrangères qu'une séance du comité de rédaction composé des secrétaires des quatre délégations : française, britannique, américaine et italienne. M. Dutasta, ambassadeur de la République à Berne, et M. Philippe Berthelot, directeur politique au ministère des affaires étrangères; sir William Hankey, secrétaire de M. Lloyd George; M. Frazer, conseiller à l'ambassade des Etats-Unis, et M. le comte Albrovandi, chef de cabinet de M. Sonnino.

La direction des débats serait laissée aux délégués des cinq grandes puissances. Ceux-ci constitueraient cinq ou six commissions interalliées formées de plénipotentiaires ou de techniciens et chargées d'examiner tout un ensemble de problèmes particuliers. Les représentants des petites puissances intéressées à leur solution seraient appelés devant ces cinq ou six comités spéciaux. Les conclusions de leurs délibérations seraient soumises à l'approbation des représentants de toutes les nations alliées réunis en séance plénière.

Ce projet est dû en grande partie à l'initiative du président Wilson et il a pour but la simplification des délibérations. Les questions seraient portées devant la Conférence par des propositions écrites des délégations. Ces mémoires introductifs, si l'on peut s'exprimer ainsi, seraient remis au secrétariat général de la Conférence qui les transmettrait aux commissions compétentes. Puis il appellerait la Conférence tout entière pour ratifier ou modifier le rapport des dites commissions. Le procès-verbal des séances serait rédigé par le secrétariat général tandis que le protocole destiné en quelque sorte à ratifier les décisions prises serait établi par le comité de rédaction interalliés.

Les voix de la Belgique et de la Serbie

Paris, 15 janvier. — Le fait que trois représentants ont été accordés au Brésil contre deux à la Belgique et à la Serbie au Congrès de la paix a produit une impression peu favorable dans l'opinion publique. Les intéressés sont déçus, et pas seulement par raison d'amour-propre. Par exemple, les trois sièges que promettait le projet français à la Belgique lui permettaient d'attribuer un représentant à chacun des trois partis : catholique, socialiste et libéral.

La limitation à deux voix oblige à sacrifier un parti. La logique serait d'évincer le moins important, le libéral; impossible d'écarter le ministre des affaires étrangères, M. Hymans; c'est le socialiste Vandervelde qui disparaît; d'où irritation des Gauches et mécontentement d'un gouvernement mis dans une situation fausse.

Le français langue officielle

Paris, 15 janvier. — La langue officielle du Congrès de la paix sera le français, en vertu d'une tradition qui n'est pas seulement fondée sur le grand passé de notre pays, mais qui est justifiée par la clarté particulière de sa langue.

Une grave divergence entre M. Wilson et les Italiens

Londres, 15 janvier. — Les personnes qui approchent de très près la mission italienne déclarent, dit le « Daily Mail », qu'à l'issue de sa conférence avec M. Wilson, M. Orlando, président du conseil, se montra surpris de l'attitude du grand homme d'Etat.

M. Wilson aurait nettement refusé de reconnaître la validité des réclamations de l'Italie au sujet des territoires autres que Trieste et le Trentin. On sait, en effet, que M. Sonnino avait demandé une partie importante de la Dalmatie et le port de Fiume; mais M. Wilson n'a pas voulu céder même sur ce point.

La majorité des habitants de la côte de Dalmatie est slave, bien que dans certaines villes comme Zaza elle soit italienne. A Fiume aussi, la majorité est italienne, allègue M. Orlando.

M. Wilson a répondu que la Conférence de la paix devait s'attacher à certains principes, comme le principe des nationalités et celui des besoins économiques. Les Slaves autrichiens ne pouvant avoir accès à la mer que par le port de Fiume, il serait vain de leur objecter le non consentement des quelques Italiens qui habitent cette ville.

En s'obstinant à ne pas reconnaître ce droit des Slaves autrichiens à un débouché maritime, l'Italie créerait des ennemis irréductibles et mettrait l'Europe en danger.

Fiume laissé comme port libre aux mains des Italiens ne serait pas, dit M. Wilson, une garantie suffisante pour les Slaves de l'intérieur. Les Italiens de Fiume ne forment qu'une petite enclave en milieu slave.

En ne donnant aux Yougo-Slaves que les ports de la côte de Dalmatie, on gênerait considérablement leur commerce, obligé de faire subir à ses expéditions un long parcours en chemin de fer.

Les Italiens reprochent à M. Wilson de ne pas vouloir admettre parmi les principes directeurs de la Conférence celui des besoins stratégiques. La possession de Fiume donnerait aux Yougo-Slaves la maîtrise de l'Adriatique. La seule base qui resterait aux Italiens entre Trieste et Fiume serait le port de Pola, insuffisant pour les protéger contre les entreprises d'une jeune et puissante Fédération slave.

EN PORTUGAL

Note officielle sur les troubles

Lisbonne, 12 janvier (retardée). — Le gouvernement communique aux journaux la note suivante :

« La nuit dernière, ce matin et aujourd'hui, des événements graves se sont déroulés à Lisbonne à la suite d'un mouvement dirigé par les démocrates et appuyé par des agents bolchevistes. Ce mouvement était préparé depuis plusieurs jours pendant lesquels avait été faite une active propagande terroriste. Plusieurs personnalités ont reçu des menaces de mort et ont été avisées que leurs maisons seraient détruites. Le gouvernement, averti que le mouvement devait commencer aujourd'hui à huit heures du soir, a pris des mesures et a donné des ordres sévères dans tous les districts. A 8 h. 20 du soir, un groupe de militaires et de civils dirigés par des officiers appartenant au parti démocrate, ont assailli le château Saint-George, et la fusillade a commencé.

» Les émeutiers ont pénétré dans la salle des gardes, blessé le colonel républicain commandant le 33e bataillon d'infanterie, et le lieutenant-colonel Acevedo qui, à la tête de ses soldats, tentait d'arrêter les assaillants. Tout de suite, des forces d'infanterie fidèles au gouvernement, ouvrirent le feu contre les assaillants dont quelques-uns furent blessés.

» Le mouvement prit fin par un échec des rebelles. On constata alors à l'arsenal de la marine que l'équipage du destroyer « Guadiana » s'était mutiné, et des batteries se disposèrent à le prendre sous leur feu pour amener la soumission des rebelles. Une partie des forces fidèles au gouvernement est entrée en contact avec des révoltés à Villanova da Reinha et les a obligés à reculer, alors qu'ils étaient en marche sur Lisbonne.

» A Lisbonne, la tranquillité est absolue. »

En Angleterre

UN VŒU DES CHAMBRES DE COMMERCE

Londres, 14 janvier. — L'Association des Chambres de commerce anglaises a informé le premier ministre qu'elle estime que les conditions de paix devraient stipuler l'obligation pour les pays ennemis de rembourser intégralement toutes les pertes subies par leur fait.

L'ANGLETERRE VA CONSTRUIRE DE GRANDS DIRIGEABLES

Londres, 15 janvier. — L'Amirauté envisage la construction de grands dirigeables d'une capacité de 2,500,000 pieds cubes et d'une force ascensionnelle de 60 tonnes avec un rayon d'action de 13,000 kilomètres et une vitesse d'environ 100 kilomètres à l'heure. Des dirigeables de dimensions encore plus vastes sont à l'étude. Les constructeurs estiment qu'il est très probable qu'un service postal aérien régulier pourra être établi entre la Grande-Bretagne et l'Amérique dès l'été de 1920.

LA REQUISITION DES NAVIRES BRITANNIQUES VA CESSER PARTIELLEMENT

Londres, 15 janvier. — A partir du 1er mars et à c

Dépêches de la Nuit

A LA CHAMBRE

LE DISCOURS DU DOYEN D'AGE, M. JULES SIEGFRIED

Paris, 14 janvier. — La séance de rentrée de cette session, la dernière sans doute de la législature est présidée par le doyen d'âge de la Chambre, M. Siegfried, député du Havre, qui a quatre-vingt-deux ans; il est d'une magnifique verdeur.

Le député invite les plus jeunes membres de l'Assemblée : MM. Paul Simon, Ribeyre, Barthe, Pierre-Robert, Deyris, Gruet, à prendre place au bureau comme secrétaires d'âge.

M. Jules Siegfried commence aussitôt la lecture de son discours.

M. Siegfried, qui est Alsacien, célèbre en termes particulièrement émouvants le retour des provinces perdues. Parlant des problèmes de demain, M. Siegfried préconise la journée de huit heures, le vote des femmes, l'union du capital et du travail, la lutte contre l'alcoolisme et le retour à la liberté économique. Après quoi M. Siegfried annonce qu'il a le devoir de faire part à l'Assemblée du décès de M. Turmel; puis il prononce l'éloge funèbre de M. Dreyt, député des Hautes-Pyrénées. La différence de traitement apportée à la mémoire de ces deux députés est très remarquée.

De nombreux applaudissements ont coupé le discours du doyen d'âge. Les socialistes se sont abstenus d'applaudir le passage sur l'union sacrée.

L'ELECTION DU PRESIDENT

A deux heures et demie, le scrutin à la tribune pour l'élection du bureau définitif est ouvert.

Celui pour l'élection du président dure une heure.

Le scrutin donne le résultat suivant :
Votants 330
M. Deschanel, 301 voix (élu).

LE BUREAU DEFINITIF

Le scrutin pour les vice-présidents donne les résultats suivants :

Votants, 295; suffrages exprimés, 295.
MM. Groussier, 252 voix (élu); **René Renoult**, 241 (élu); **Monestier**, 239 (élu); **Abel**, 237 (élu).

Le scrutin pour l'élection des secrétaires donne les résultats suivants :

Votants, 316; suffrages exprimés, 305. Sont élus :
MM. Pierre Robert, 303 voix; **Hubert Rouger**, 299; **Queuille**, 299; **Deyris**, 292; **Bouilloux Lafont**, 278; **Camille Picard**, 278; **Mignot-Bottérian**, 274; **Prat**, 266.

Le scrutin pour l'élection des questeurs donne les résultats suivants :

Votants, 298. Sont élus :
MM. Saumande, 298 voix; **Lenoir**, 296; **Jean Durand**, 293.

Le président proclame le bureau définitif constitué et renvoie la prochaine séance à jeudi.

AU SÉNAT

LE DISCOURS DU DOYEN D'AGE, M. CORDELET

Paris, 14 janvier. — Conformément à la Constitution, le Sénat doit procéder cette après-midi au renouvellement de son bureau. Depuis le début de la guerre, les groupes avaient convenu, dans un sentiment d'union sacrée, de réélire par acclamation le bureau sortant. Mais les hostilités sont terminées, la politique a repris ses droits. Et l'on annonce que M. Antonin Dubost, président sortant, verra sa réélection combattue. Dans cette attente, les sénateurs sont venus extrêmement nombreux, chacun voulant soutenir de son vote le candidat de son choix.

Bien avant l'ouverture de la séance, des colloques animés s'engagent. Les candidats éventuels sont là, entourés de leurs amis. A la première travée de l'extrême gauche, M. Dubost cause avec M. Rivet. A deux pas de lui, M. de Selves est assis, impassible. Tout en haut de l'hémicycle, M. Léon Bourgeois est très entouré.

A deux heures quinze, M. Cordelet, président d'âge (il a en effet quatre-vingt-cinq ans) déclare la séance ouverte. Il fait prière de l'assister les six secrétaires d'âge : MM. Milan, Herriot, Maurice Sarraut, Steeg, Loubet et Lucien Hubert.

Puis, **M. Cordelet**, d'une voix faible mais nette, prononce le discours d'usage.

Après avoir fait un éloge ému de M. Fagot, sénateur des Ardennes, mort à la suite d'un accident d'auto, M. Cordelet s'est réjoui de la victoire qui a mis fin à l'insolente prétention de l'Allemagne qui voulait imposer au monde sa domination brutale. Puis il a terminé en exprimant sa confiance en M. Clemenceau pour préparer après la victoire le relèvement économique de la France, et en exprimant l'espoir que l'union des esprits et des cœurs survivrait à la guerre.

Les dernières paroles sont saluées d'acclamations unanimes.

On procède au tirage au sort des bureaux. Puis le scrutin est ouvert pour l'élection du président.

L'ELECTION DU PRESIDENT

A ce moment, on apprend que M. Léon Bourgeois décline toute candidature, et déclare ouvertement qu'il votera pour M. Antonin Dubost.

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants, 189. Majorité absolue, 95.
M. Antonin Dubost, 98 voix (élu).
M. de Selves, 66 voix.
M. Doumergue, 13 voix.
M. Léon Bourgeois, 3 voix.
M. Doumer, 1 voix.
Blancs ou nuls, 8 voix.

L'an dernier, M. Antonin Dubost avait été élu par 128 voix sur 160 votants.

LE BUREAU DEFINITIF

Le scrutin pour les vice-présidents donne les résultats suivants :

Votants, 181; majorité absolue, 91 : **MM. Boudenoot**, 161 voix (élu); **Boivin-Champeaux**, 157 (élu); **Régismanset**, 150 (élu); **Alexandre Bérard**, 144 (élu).

Le scrutin pour l'élection des secrétaires donne les résultats suivants :

Votants, 167.
MM. Joseph Loubet, 158 voix (élu); **Lucien Hubert**, 155 voix (élu); **Maurice Colin**, 152 voix (élu); **Reynold**, 152 voix (élu); **Simonet**, 152 voix (élu); **Ordinaire**, 150 voix (élu); **Larère**, 147 voix (élu); **Lemarie**, 144 voix (élu).

Le scrutin pour l'élection des questeurs a donné les résultats suivants :

Votants, 169. **MM. Ranson**, 125 voix (élu); **Poirson**, 116 voix (élu); **Vieu**, 110 voix (élu); **Guillier**, 72 voix.

Sur la demande de **M. Pams**, ministre de l'intérieur, le Sénat décide de siéger demain, à trois heures, pour discuter le projet de révision des listes électorales.

La démobilisation des territoriaux

Paris, 14 janvier.— D'après l'un de nos confrères, en réponse à l'interpellation concernant le démobilisation de l'armée territoriale déposée dernièrement, M. Deschamps, sous-secrétaire d'Etat à la démobilisation, fera part à la Chambre des projets du gouvernement, à savoir que la démobilisation de l'armée territoriale suivra immédiatement celle de la R. A. T., qu'elle s'effectuera dans les mêmes conditions, et peut-être plus rapidement, en raison du nombre des hommes, qui est inférieur (1 million, au lieu de 1 million 200.000); en raison aussi de l'expérience acquise par les services démobilisateurs.

BORDEAUX

Il y a un an

16 JANVIER 1918

Le corps diplomatique de Pétrograd obtient la libération du ministre de Roumanie.

Arrestation de M. Loustalot, député des Landes, et de M. Paul Comby.

Conseil Municipal de Bordeaux

Séance du mardi 14 janvier 1919.

La séance est ouverte à 5 h. 40, sous la présidence de M. Ch. Gruet, maire, qui félicite tout d'abord M. Gérard Chabrely, adjoint, de sa récente nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur au titre militaire.

NOUVELLES DENOMINATIONS DE VOIES
Les cours du Maréchal-Petain, de la Marne, de l'Yser, de la Somme et de l'Argonne

Pour compléter la délibération du 3 décembre dernier, attribuant à certaines de nos voies publiques de nouvelles dénominations glorifiant les noms illustres des chefs d'Etats alliés, d'un grand citoyen et de deux grands soldats, le maire pense qu'il est juste de perpétuer le nom de celui qui, « par un ordre du jour légendaire, exprima la confiance inébranlable qu'il sut faire passer dans l'âme de nos admirables combattants, et qui est arrivé, par sa haute valeur, au sommet de la hiérarchie militaire : le maréchal Petain. »

« Le nom de « Place de la Victoire », que vous avez donné à la place d'Aquitaine, appelle un complément », ajoute M. Gruet, qui, en conformité de la décision de principe prise en commissions réunies, propose de rappeler par des dénominations nouvelles les grandes batailles où les armées de la République se sont couvertes d'une gloire impérissable.

Adoptant ces propositions, le Conseil décide que seront désormais dénommés :

Cours du Maréchal-Petain, le cours Champion;
Cours de la Marne, le cours Saint-Jean;
Cours de l'Yser, le cours d'Espagne;
Cours de la Somme, le cours de Toulouse;
Cours de l'Argonne, le cours de Bayonne.

«SUISSE-OCEAN» ET «BORDEAUX-ODESSA»

Répondant au désir exprimé par le président des Comités internationaux « Suisse-Océan » et « Bordeaux-Odessa » ou ligne du 45e parallèle, le Conseil, estimant que la patriotique campagne poursuivie en cette circonstance offre le plus grand intérêt pour notre port, décide qu'une commission municipale sera chargée de constituer, en faisant appel aux représentants de l'armement, du commerce et de l'industrie, une section bordelaise de ces Comités.

Cette commission sera composée de MM. Balande, Baylet, Boubès, Chabrely, Glotin, Joulia, Journu, Saint-Germain et Saint-Marc.

Une subvention de 3,000 francs est allouée par le Conseil à cette section bordelaise.

L'AGRANDISSEMENT DE LA GARE SAINT-LOUIS

Le 15 novembre dernier, le Conseil, au nom de la Ville de Bordeaux, a pris l'engagement de participer solidairement avec le Département et la Chambre de commerce, aux travaux d'agrandissement et de transformation de la gare Saint-Louis, par le versement d'une contribution globale et forfaitaire de 640,000 fr. pour les trois collectivités intéressées.

Aujourd'hui, le Conseil approuve les surtaxes temporaires sur les voyageurs, marchandises, etc., permettant de gager l'emprunt représentant cette participation. Ces surtaxes ne pourront être prévues que pendant la durée de l'emprunt, pour assurer le service de ses intérêts et de son amortissement.

Les travaux de la gare Saint-Louis pourront donc, prochainement sans doute, entrer en voie de réalisation.

MORTS POUR LA FRANCE

Deux jardiniers de la Ville : Joseph Ducasse, adjudant-chef au 20e de ligne, et Henri Béral, cavalier au 15e dragons, et un sapeur-pompier, Lalanne-Casson, du 11e régiment de cuirassiers, sont glorieusement morts à l'ennemi, au cours du mois d'octobre dernier. Un autre jardinier, Germain Jacquet, est décédé au mois de novembre, des suites de maladie contractée aux armées.

Des allocations sont votées en faveur des familles de ces braves.

Après examen de plusieurs autres affaires d'un intérêt moindre, la séance est levée à 6 heures 40.

A l'Hôtel de Ville

Remerciements au maire

L'Association mutuelle des familles de prisonniers de guerre ou disparus vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Bordeaux :

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur et le plaisir de vous informer que notre Association, qui compte 1,825 membres, vous a, dans son assemblée générale du 5 courant, voté des félicitations et des remerciements, pour l'assistance que vous avez, au cours de la guerre, fournie à nos malheureux prisonniers, en faisant envoyer à tous ceux appartenant à la ville de Bordeaux et aux communes suburbaines, deux colis de vivres par mois.

Ce secours alimentaire était indispensable, et nous savons aujourd'hui par les prisonniers rapatriés, combien il a été apprécié. Nous sommes heureux de vous transmettre l'expression de la gratitude de ceux dont les parentes font partie de notre Association, et veuillez croire, Monsieur le Maire, que nous n'oublierons pas l'œuvre accomplie par vous en faveur de nos prisonniers.

Agréez, Monsieur le Maire, l'hommage de nos sentiments respectueux et bien dévoués.

Pour le comité :
Le président, M. AYMAR.
Le secrétaire, DOMY.

Foire de Bordeaux

31 MAI AU 15 JUIN 1919

Le comité de la Foire de Bordeaux vient de publier une petite brochure de propagande qui résume d'une façon très nette le but qu'il poursuit, et qui contient tous les renseignements nécessaires aux participants.

La démobilisation, qui a pour conséquence la transformation des usines de guerre du Bordelais, de la Corrèze, du Bergeraquois, des Landes, oblige ces industries nouvelles à chercher de nouveaux débouchés en dehors de ceux déjà approvisionnés par les anciennes industries similaires.

A ce point de vue, la Foire de Bordeaux est pour elles le meilleur moyen de propagande; elle leur permet de faire appel à une clientèle coloniale et étrangère dans des conditions qu'aucun autre appel aux acheteurs ne peut offrir au même degré.

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau de la Foire, hôtel de ville.

Ravitaillement civil

Vente de pommes de terre, carottes et topinambours par la municipalité

Jeudi 16 courant, dans la matinée, à partir de neuf heures, la municipalité fera vendre des pommes de terre sur les marchés ci-après : Grand-Marché, marché des Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons et marché de la place Amédée-Larrieu, au prix de 0 fr. 55 le kilo.

Il pourra être attribué 5 kilos par ménage. Il ne sera pas rendu de monnaie.

Carottes et topinambours

Dans ces mêmes marchés, et à la même heure, il sera mis en vente des carottes et des topinambours aux prix suivants : carottes, 0 fr. 60 le kilo; topinambours, 0 fr. 45 le kilo.

Toujours le même jour, et à partir de une heure trois quarts, des pommes de terre seront mises en vente à l'école de la rue Achard, 63, au prix de 0 fr. 55 le kilo.

Impôt sur les revenus

Les réclamations en matière d'Impôt sur les revenus seront reçues tous les vendredis, de 14 à 17 heures, à l'Athénée, salle 3.

A ce même bureau et aux jour et heures ci-dessus, il sera mis à la disposition des contribuables des formules de déclaration d'impôt général sur le revenu.

Ces déclarations doivent être adressées avant le 1er avril de chaque année aux bureaux spéciaux ci-après désignés :

1. Rue de Rivière, 1, pour les déclarants dépendant des 1re, 2e et 3e perceptions.

2. Rue Duplessy, 11, pour les déclarants dépendant des 4e, 5e, 6e et 7e perceptions.

La mission brésilienne

En route pour Paris

Nous apprenons que la mission diplomatique envoyée par le Brésil pour assister à la Conférence de la paix, a quitté Rio-de-Janeiro le 31 décembre 1918, par le navire de l'Etat brésilien « Curvello ».

Ce navire, qui n'a fait qu'une escale à Pernambuco, est attendu au Havre incessamment.

Les représentants du Brésil à la Conférence de la paix sont : MM. Epitacio Pessoa, ambassadeur plénipotentiaire; Pandia Calogeras, député fédéral, et Olynto de Magalhaes, ministre du Brésil à Paris.

Accompagnent cette mission spéciale : un attaché militaire, un attaché naval, ainsi qu'un conseiller technique.

La fourragère au 58e d'artillerie

Dans notre numéro du 28 décembre dernier, nous avons été heureux d'annoncer que la fourragère aux couleurs de la croix de guerre était conférée au 58e régiment d'artillerie. Le « Journal officiel » du 14 janvier confirme l'attribution de la distinction qui honore ce beau régiment et publie en même temps les citations dont il a été l'objet, et que nous avons précédemment reproduites.

De la lumière s. v. p.

La question de l'éclairage est toujours à l'ordre du jour. Et ce n'est pas seulement de l'éclairage des rues qu'il s'agit !

Depuis plus de quatre ans, en effet, les douaniers de la section des Chartrons n'ont pu, malgré leurs multiples interventions, obtenir un éclairage convenable du corps de garde des Chartrons et de ses bureaux, ainsi que du kiosque Finwick.

Cette situation n'est pas seulement préjudiciable aux agents de l'administration, elle apporte en même temps une entrave regrettable au commerce, car à partir de 16 h. 30 il n'est plus possible d'obtenir l'enregistrement des permis nécessaires pour faire reconnaître les marchandises destinées à être embarquées.

Et pourtant, il semble qu'il serait aisé de porter remède à cette situation; les fils électriques qui fournissent la lumière aux administrations de l'intendance et de l'octroi passant tout près du poste de douane.

Espérons qu'il suffira de signaler cette question à la bienveillante attention des autorités compétentes pour qu'elle soit examinée et — ce qui importe surtout — résolue sans plus de retard.

Beaux-Arts

Le bon peintre Louis Cabié affirme une fois de plus la fraîcheur puissante et la robustesse poétique de son talent dans une série d'œuvres exposées chez Imberti. Il y a là tous les aspects et toutes les notes : le paysage de noble allure aux frondaisons majestueuses, la rivière aux frissons argentins, les mélancoliques couchers de soleil, les effets tendres, gris ou dorés de la prestigieuse Dordogne, et aussi des gouaches d'un métier séduisant dans la fidélité.

Jamais Cabié n'a donné avec plus de force et de sentiment à la fois la mesure de sa maîtrise. Une exposition récente à Paris dans son atelier, 74, avenue de Villiers, lui a valu dans le « Temps », le « New-York Herald », le « Figaro », etc., des appréciations qui sont un hommage mérité au représentant autorisé et personnel de la tradition française dans le paysage.

— Chez Grézy, des paysages, des fleurs d'intérieur ou de plein air traités en pleine pâte avec une décision, une sûreté, une largeur émouvantes. On étudiera avec fruit ces belles coulées de matière pecturale. Elles sont signées Jeanne Baraduc.

Pour conjurer la crise du tabac

M. François L..., âgé de trente-trois ans, avait trouvé une solution élégante pour conjurer la crise du tabac.

Il profitait des facultés que lui donnait sa profession de navigateur pour alléger les paquets de tabac et de cigarettes américaines transportés dans des paquebots de la Compagnie Transatlantique. Il avait sur lui un trousseau d'une cinquantaine de petites clés qui lui permettaient d'ouvrir presque toutes les malles ou valises.

Mais, comme M. L..., est serviable, il ne gardait pas pour lui les produits de sa petite industrie. Il en faisait profiter les amis... moyennant finances naturellement.

Et ses bénéfices ne devaient pas être négligeables, car, au moment de son arrestation, M. L... a été trouvé porteur d'un chèque de 1,500 fr. sur le Crédit Lyonnais.

C'est la police américaine qui a surpris le trafic auquel se livrait l'ingénieux navigateur, et qui a permis d'opérer son arrestation.

Une perquisition faite au domicile du voleur n'a permis de découvrir qu'une dizaine de boîtes de cigarettes américaines. C'est que les clients ne manquaient pas, et les stocks s'épuisaient vite !

Voleurs maladroits

Mardi matin, vers six heures, en se rendant au lavoir dont il est propriétaire rue Camille-Godard, M. de Corre aperçut devant la porte une charrette abandonnée sur laquelle était chargée une barrique de vin. Cette barrique était pleine et portait la marque de la maison Fley et Cie.

M. de Corre pensa qu'on ne tarderait pas à venir la chercher et mit la charrette à l'abri dans son hangar.

Une heure après, en effet, trois individus se présentèrent et demandèrent à emporter la barrique. Mais, avant de la leur remettre, M. de Corre jugea prudent de leur demander quelques explications.

Cette curiosité, cependant justifiée, ne fut pas du goût des trois compères, et, plutôt que de répondre, ils prirent le parti de s'enfuir.

M. de Corre a pu fournir leur signalement au commissariat du 1er arrondissement, qui s'occupe de retrouver leurs traces.

Les vols

Une charrette à bras appartenant à la Compagnie des T. E. O. B. a été volée, place Picard, dans la nuit de mardi à mercredi.

Samedi, un fût de 33 litres de rhum a été dérobé à M. Teil, camionneur, rue Pommede-Or.

Le 13 courant, un sac de sucre pesant 45 kilos a été soustrait sur un camion de la Compagnie Fruges, 32, rue Sainte-Croix.

Les arrestations

Pour avoir frappé un camarade avec un casse-tête, M. L..., cocher a été arrêté.

Mme veuve B..., âgée de vingt-deux ans, domestique chez Mme Treyssac, 31, rue Lachassaigne, a été écrouée sous l'inculpation de vol d'argenterie et de divers objets au préjudice de sa maîtresse.

Inquiétante précocité

Les inspecteurs de la Sûreté ont arrêté mardi à Bordeaux un jeune pupille de l'Assistance publique, âgé de dix-huit ans à peine, contre lequel le parquet de La Réole avait délivré un mandat d'arrêt pour attentat à la pudeur avec violences.

Ce jeune homme avait été placé depuis quelques mois dans une ferme à Saint-André-des-Bois, près de La Réole. Quoique travailleur, il se montrait peu communicatif et vivait à l'écart de ses camarades, que ses allures farouches rebutaient.

Il jour, il se précipita sur une fillette de treize ans, occupée à rentrer du foin dans une grange, et, avec une violence sauvage, voulut se livrer sur elle à des actes de sadisme qui ne peuvent être précisés.

Aux cris de sa victime, il prit la fuite et ne reparut pas chez ses patrons.

Mardi, les inspecteurs de la Sûreté chargés de le rechercher se présentèrent chez sa mère, qui habite Bordeaux.

Celle-ci, ignorante de la honteuse conduite de son fils, ne fit aucune difficulté à dire qu'il était allé à l'hôpital des enfants, cours de Bayonne, pour demander un nouvel emploi à l'administration de l'Assistance publique.

Les policiers se rendirent aussitôt à l'hôpital, où ils purent appréhender le précoce vaurien, qui a été mis aussitôt à la disposition de la justice.

LA CRISE DES TRANSPORTS

fait le désespoir des consommateurs de savon. Acheteurs, patientez, mais faites au plus tôt votre provision. La caisse de 50 kilos, 147 fr. 50. La caisse de 100 kilos, 290 fr. f° votre gare, contre remboursement. **Ecrire SAVONNERIE PROVENÇALE, Marseille, St-Just**

A SAINT-MACAIRE

Disparition d'un instituteur

ACCIDENT OU CRIME

Nous avons signalé dans notre édition de mercredi matin, sous le titre : « A Saint-Macaire, » la disparition mystérieuse d'un jeune homme désigné sous l'initiale X... Au sujet de cette disparition, nous avons recueilli, au cours d'une enquête particulière, les renseignements ci-après :

Le jeune homme s'appelle Gérard-René Branlat; âgé de dix-huit ans, il était instituteur adjoint à Saint-Macaire. Sa famille habite la petite commune de Barie.

Le dimanche 5 janvier, René Branlat avait quitté Saint-Macaire et il était venu passer la journée chez ses parents. Le soir du même jour, vers cinq heures, il quittait Barie pour regagner son poste. Or, il disparut en effectuant le trajet de Barie à Caudrot. On ne s'inquiéta pas tout d'abord de son absence.

Le directeur de l'école de Saint-Macaire croyait que son adjoint était retenu chez lui pour cause de maladie. Quant aux parents, ils n'avaient aucune raison de supposer que leur fils n'était pas au milieu de ses élèves.

Mais, dimanche dernier, ne le voyant pas arriver comme d'habitude, la famille Branlat écrivit au directeur de l'école, et celui-ci leur répondit naturellement qu'il n'avait pas revu son adjoint depuis une huitaine.

Immédiatement des recherches furent faites, et comme elles n'aboutissaient pas, on prévint la gendarmerie de Langon.

On apprit d'abord que le jeune Branlat — qui suivait habituellement l'itinéraire Barie, Castets-en-Dorthe, Caudrot et Saint-Macaire — n'avait pas pris le dimanche soir à Caudrot le train pour se rendre à Saint-Macaire. C'est ce qui permit d'établir qu'il avait disparu entre Barie et Caudrot. Un peu plus tard, on découvrit son parapluie sur le bord de la rivière, à proximité du pont de Castets-en-Dorthe. C'est donc sur ce point de son itinéraire que le jeune homme a disparu.

A-t-il été victime d'un guet-apens ? A-t-il fait une chute accidentelle dans le fleuve ? On ne sait, et l'on se perd en conjectures sur le sort de René Branlat.

L'idée d'une fugue doit être écartée, ce jeune homme étant très sérieux, très ponctuel.

L'hypothèse d'un accident est très plausible, attendu que ces jours derniers, la Garonne ayant débordé, l'instituteur a pu faire une chute sur un point où il passait ordinairement et qui alors pouvait être inondé.

Il est fort possible aussi que René Branlat ait été victime d'une agression, car, le 5 janvier, il avait dans son portefeuille un billet de 100 francs et un billet de 20 francs et son porte-monnaie renfermait une cinquaine de francs. On sera fixé sur les circonstances de la disparition du jeune homme quand son corps aura été repêché, en admettant, bien entendu, qu'il soit dans la Garonne.

Voici son signalement : taille, 1 m. 75; cheveux et sourcils noirs, yeux noirs, moustache naissante, menton pointu avec fossette, visage allongé.

Branlat était vêtu d'un pantalon gris et d'un veston beige foncé; il était coiffé d'une casquette jockey kaki et chaussé de souliers à boutons ressemelés; son linge de corps est marqué 5 ou 51; il avait une pèlerine de laine noire.

Le jeune instituteur portait une boîte en carton dans laquelle étaient un pantalon à petits carreaux blancs et noirs, un pardessus à grosses côtes, couleur marron, avec col en velours noir; une cravate et un chapeau feutre marron dont la coiffe présente cette indication : « Lapeyre, Langon ».

Branlat portait, en outre, deux livres, des cahiers de compositions de classe, etc.

Sa boîte en carton, assez volumineuse, a-t-elle attiré l'attention de malfaiteurs ? Aurait-il montré, en payant une dépense quelconque, les billets serrés dans son portefeuille ou le contenu de son porte-monnaie ? Encore une fois, on ne sait à quelle hypothèse s'arrêter. La gendarmerie de Langon poursuit activement ses recherches. Les brigades de gendarmerie voisines ont été également mises au courant et se livrent, de leur côté, à toutes les investigations utiles.

Le parquet de Bazas a été saisi de l'affaire.

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller DESBATS

L'AFFAIRE DE LA PLACE PICQ et le vol de la rue Sainte-Catherine

C'est un déserteur, René Augenstein, âgé de trente et un ans, souteneur avéré et repris de justice dangereux qui comparaît l'après-midi devant le jury.

Il avait, en 1917, connu à Saint-Brieuc une fille, Maria Tavernier, dite Lili, aux crochets de laquelle il réussit à vivre pendant de longs mois. Cette malheureuse, pour échapper à ses exigences se réfugia à Bordeaux, où elle devint l'ami d'un jeune Belge du nom de Ceumens.

Augenstein finit par retrouver la trace de la femme qui l'avait fui; il vint la rejoindre à Bordeaux et connut bientôt sa nouvelle « liaison ». Le 26 juillet 1918, vers onze heures du soir, il demanda à parler à Ceumens, qui était dans une maison de la rue de Gilles avec un de ses compatriotes nommé Verlhest. Ceux-ci sortirent sans défiance et suivirent Augenstein jusqu'à la place Picq. Augenstein reprocha à Ceumens d'être « l'homme de Lili »; puis à la suite d'une discussion, tira sur lui plusieurs coups de revolver. C'est Verlhest qui fut blessé le plus grièvement à l'aine; Ceumens fut légèrement atteint au visage.

Augenstein s'enfuit en compagnie de quelques familiers qui lui avaient fait cortège. Il fut arrêté un peu plus tard dans les circonstances suivantes :

Le 8 août 1918, vers deux heures de l'après-midi, Mlle Gabrielle Flaux, couturière, rentrait chez elle 236, rue Sainte-Catherine, revenant du Crédit Lyonnais où elle avait encaissé une somme de 300 francs. Dans le corridor, elle fut rejointe et assaillie par un homme qui certainement la suivait depuis sa sortie du Crédit Lyonnais et qui la serra fortement au cou, tenant de l'étrangler. Son agresseur — c'était Augenstein — lui arracha son sac à main et s'enfuit : on le poursuivit et on l'arrêta rue de Lalande, près de la Bourse du travail.

En ce qui concerne la double tentative de meurtre, Augenstein prétend que c'est Ceumens qui, le premier, l'a menacé d'un revolver, qu'il lui a arraché cette arme avec laquelle (car il n'était pas porteur, lui, d'un revolver) il a fait feu dans un but de légitime défense.

En ce qui concerne le vol avec violences de la rue Sainte-Catherine, Augenstein nie toute culpabilité. Il reconnaît cependant sa présence sur les lieux, et pour expliquer sa fuite il invoque qu'étant déserteur, il a cru que c'était à ce titre qu'on le poursuivait.

Les témoins l'accusent formellement. Ceumens soutient qu'il n'était pas armé, ajoutant qu'il a été fouillé avant de sortir par la tenancière de la maison rue de Galles. Celle-ci confirme que le Belge n'avait aucune arme sur lui.

De même, au sujet du vol de la rue Sainte-Catherine, Mlle Fiaux et ses voisins reconnaissent et accusent catégoriquement Augenstein.

M. l'avocat général Bruneaud requiert condamnation. Plaide, Me Géraud.

Le verdict du jury est négatif en ce qui concerne les tentatives de meurtre, affirmatif sans circonstances atténuantes en ce qui concerne le vol avec violences.

En conséquence, la cour condamne René Augenstein aux **travaux forcés à perpétuité.**

Un bigame

On sait que deux réfugiés du Nord ont été récemment arrêtés à Bordeaux pour bigamie. Le premier a comparu mercredi matin devant le jury. Il se nomme Fernand Minque, âgé de trente-cinq ans; il est comptable et avait en dernier lieu son domicile cours d'Alsace-Lorraine, 37.

Minque est originaire de Lille; il avait quitté cette ville en août 1914, y laissant sa femme et son enfant. Il était marié depuis le 7 décembre 1907.

Après avoir séjourné en diverses villes, il s'était fixé à Cenon, où il avait trouvé une situation. Il y fit la connaissance d'une jeune fille du Nord, Alfreda X..., dont il ne tarda pas à s'éprendre et qu'il essaya vainement de décider à devenir sa maîtresse. La jeune fille, qui appartient à une excellente famille, repoussa énergiquement ses avances. Alors Minque, de plus en plus épris, lui offrit de l'épouser.

Alfreda X... accepta de devenir sa femme légitime, et elle épousa Minque le 9 mars 1918, à la mairie de Bordeaux. Il va sans dire que Minque fui avait dissimulé, de même qu'à l'officier de l'état civil, l'existence d'un précédent mariage. Il avait eu simplement à remplir les formalités ordinaires de notoriété.

Or, après l'armistice, la première femme de Minque vint rejoindre son mari à Bordeaux; elle découvrit aisément que Minque s'était remarié et dénonça sa bigamie.

Minque ne conteste pas sa culpabilité. Il invoque seulement pour sa défense qu'en 1917 des compatriotes rapatriés par la Suisse lui avaient annoncé le décès de sa première femme.

Les deux femmes de Minque, appelées comme témoins, déposent sans trop d'amertume : la première est même très indulgente.

Requiert M. l'avocat général Mettas; plaide Me Chancogne.

Sur verdict négatif, Minque est **acquitté.**

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

SUD-ATLANTIQUE.—Le paquebot « Samara », qui quittera Bordeaux mercredi dans la soirée, à destination de Dakar, du Brésil, de l'Uruguay et de la Plata, emporte 186 passagers et un chargement de diverses marchandises.

Parmi les passagers de cabine, citons : M. Castella, attaché d'ambassade à Buenos-Ayres; une mission brésilienne ayant à sa tête M. Nabuco de Govea. Cette mission, composée de quatre-vingts médecins, infirmiers, etc., quittait le Brésil dans le courant de l'année 1918 et se rendait en France pour y fonder une maison sanitaire à Paris, rue de Vaugirard. Les membres principaux visitèrent et servirent ensuite dans divers hôpitaux du front français et alliés. Ils prodiguèrent également des soins dans divers hôpitaux militaires de Bordeaux et de la région.

Actuellement, trente médecins faisant partie de cette mission sont restés à l'hôpital brésilien de Paris; vingt-cinq se sont embarqués à Marseille pour Rio-de-Janeiro, et les autres quinze partiront de Bordeaux par le « Samara ».

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Martinique », courrier du Maroc, qui était attendu à Bordeaux le 14 janvier, n'a pu encore quitter Casablanca, cette rade étant consignée par suite du gros temps.

On pense que le « Martinique » pourra partir de Casablanca mercredi et arriver à Bordeaux samedi 18 janvier.

— Le paquebot « Virginie », qui doit quitter Bordeaux jeudi soir, à destination des Antilles, de la Côte Ferme, de Colon et du Mexique, emporte 25 passagers de cabine et 700 Marthinquais, permissionnaires, libérés ou se trouvant en congé de convalescence.

CHARGEURS REUNIS. — Le paquebot « Afrique », parti de Bordeaux le 6 janvier, est passé à Ténériffe le 11 courant, en route pour Matadi et escales.

— Le paquebot « Garonna », parti de Bordeaux le 2 janvier, a quitté Lefxoès le 9 courant, en route pour Bahia, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres.

Observatoire de la Maison Larghi
Du 15 janvier.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	4.5	»	»	»
8 heures du matin	6.0	769.0	Clair.	Sud.
Midi	8.0	768.0	P. nuag.	Dito.
Maxima du jour	10.0	»	»	»

Théâtres et Concerts

CONCERT BLANCHE SELVA

Mlle Blanche Selva est venue mettre son admirable talent de pianiste au service d'une œuvre girondine de bienfaisance patriotique. Le concert qu'elle a donné dans la salle Franklin était, en effet, au profit du Comité girondin de protection des orphelins de l'armée. Et ce fut une très belle séance, une audition musicale de haut goût, où la perfection du mécanisme de la grande virtuose, ses dons éminents de style et d'interprétation s'affirmèrent avec un charme irrésistible dans des œuvres de César Franck, Chopin, Roger-Ducasse, Déodat de Séverac, Albéric Magnard et Albert Roussel.

C'est une « Sonate » de Magnard et une « Sonate » de Roussel, pour piano et violon, qui figuraient au programme, et la partie de violon était confiée à M. René Josz. On eut une savoureuse exécution des deux sonates, le souple talent du violoniste s'unissant à celui de la pianiste dans un merveilleux accord de sonorités, de compréhension et de traduction.

On nous annonce de nouvelles et prochaines séances que préparent Mlle Blanche Selva et M. Josz. Les applaudissements que leur prodigua largement le public seront, pour eux, nous n'en doutons pas, un encouragement à poursuivre leur entreprise musicale, comme ils ont été la juste récompense des éminentes qualités artistiques qu'ils ont fait apprécier ce concert.

Théâtre-Français

LA VIE DE BOHEME

On devait jouer, mardi soir, « Madame Butterfly ». Mme Garcia, chargée du rôle de la gentille japonaise, a fait prévenir la direction, presque au dernier moment, qu'il lui était impossible de se rendre au théâtre. La direction a fort heureusement à sa disposition des artistes de sûr métier, et il lui a été facile de mettre sur le champ à la scène « la Vie de Bohème », jouée déjà tout récemment. Quelques changements ont été nécessaires. Ainsi M. Lapeyre, au lieu de tenir le rôle de Colline, nous est apparu en Schaunard, et M. Ricard a pris le rôle de Colline.

La représentation de « la Vie de Bohème » a donné toute satisfaction au public, qui a revu avec plaisir M. Lapelletrie en Rodolphe, M. Bédué en Marcel, Mme Lowelly en Mimi, et Mme Nylson en Musette.

On a beaucoup applaudi non seulement l'opéra de Puccini et ses interprètes, mais aussi nos souples et charmantes danseuses dans le « Ballet Egyptien », de Luigini, qui terminait le spectacle.

C. P.

Trianon-Théâtre

L'ANE DE BURIDAN est un triomphe.
L'ANE DE BURIDAN, tous les soirs.
L'ANE DE BURIDAN, jeudi, matinée.
Vendredi : **LE TRIC DU BRESILIEN.**
Il faut louer rue Franklin.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA FEMME ». — Tous les spectateurs reprennent en chœur et tout Bordeaux chante déjà le populaire refrain : « On dit » lancé par Mlle Alexander à la Scala. Triomphe des nouveautés et de tous les artistes. On loue sans frais à la Scala.

Alhambra-Théâtre

R. A. T. d'avant, R. A. T. d'arrière. Que désirez-vous ? Oublier la guerre ! Vous vous distrairez et battrez un ban, C'est à l'Alhambra ! revue de Laban.

Alcazar-Théâtre

« **MANON** », le drame célèbre, n'a pas été joué depuis longtemps. C'est pourquoi il est prudent de louer pour les trois représentations de samedi et dimanche prochain.

Société de Sainte-Cécile

Samedi 18 janvier, dans la salle du Conservatoire, rue de la Trésorerie, premier concert intime de la saison. C'est exceptionnellement que le comité se voit obligé de fixer à samedi le premier de ces concerts, qui ordinairement ont lieu le dimanche.

SPECTACLES

MERCREDI 15 JANVIER

FRANÇAIS. — 8 h. 30 : « **Le Trouvère.** »
BOUFFES. — 8 h. 30 : **Music-Hall.**
APOLLO. — 8 h. 30 : « **le Grand Mogol** ». Caruso.
TRIANON. — 8 h. 45 : « **L'Ane de Buridan.** »
SCALA. — 8 h. 30 : « **La Revue de la Femme.** »
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : « **Foch populi** », revue.

CINÉ-VARIÉTÉS, 202, rue Sainte-Catherine

Mercredi et jeudi, en matinée et soirée, « **L'INFERNALE OBSESSION** »,